



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Terres d'avenir

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tel: 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.85  
Email : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse Internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)  
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

**2. Procédure de passation du marché :**

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

**3. Objet du marché :**

Travaux d'aménagement d'un giratoire d'accès à la ZA du Liesbach sur la RD 201

**4. Caractéristiques principales du marché :**

La présente consultation concerne des travaux d'aménagement d'un giratoire d'accès à la ZA du Liesbach sur la RD 201.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chaque lot.

Il s'agit de marchés de travaux.

Lieu(x) d'exécution :

- 68730 BLOTZHEIM et 68220 HESINGUE
- Code NUTS : FRF12

**Informations sur les lots :**

Marché public divisé en lots : OUI

La consultation est allotie selon ce qui suit :

- Lot n° 1 : VOIRIE & RESEAUX DIVERS
- Lot n° 2 : ECLAIRAGE
- Lot n° 3 : ESPACES VERTS

Chaque lot fera l'objet d'un marché public séparé. Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un seul ou pour plusieurs lots.



## 5. Classifications CPV :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45 23 31 40 - 2	Travaux routiers

Code CPV complémentaire	Libellé du code CPV complémentaire
45 11 25 00 - 0	Travaux de terrassement
45 31 61 10 - 9	Installation de matériel d'éclairage public
45 31 61 00 - 6	Installation d'appareils d'éclairage extérieur
45 11 27 00 - 2	Travaux d'aménagement paysager

## 6. Conditions de la consultation :

- Pour chaque lot, le marché est conclu à compter de sa notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement.

Les délais d'exécution des travaux sont les suivants :

### Lot 1 - Voirie : Préparation :

Préparation : 8 semaines à compter de la notification du marché

Délai Plafond d'exécution des travaux : 24 semaines à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service de démarrage des travaux après la période de préparation (y compris période estivale 2021)

### Lot 2 - Eclairage :

Préparation : 8 semaines à compter de la notification du marché

Délai Plafond d'exécution des travaux : 2 semaines à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service de démarrage des travaux après la période de préparation (y compris période estivale 2021)

### Lot 3 - Espaces Verts :

Préparation : 8 semaines à compter de la notification du marché

Délai Plafond d'exécution des travaux : 10 semaines à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service de démarrage des travaux après la période de préparation (y compris période estivale 2021)

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont autorisées, **uniquement pour le lot n°1**. Conformément à l'article R.2151-10 du Code de la Commande Publique, les candidats doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :
  - Les variantes proposées ne pourront porter que sur la structure de chaussée et/ou sur le couple couche de forme / structure de chaussée.
  - Le profil en long et la géométrie générale de l'ouvrage en planimétrie (coordonnées X, Y et Z) sont intangibles.
  - Les matériaux et les performances proposés devront respecter les prescriptions minimums fixées par le CCTP.

Le nombre de variantes à l'initiative du candidat est limité. Les candidats ne pourront remettre que 2 offres variante, maximum.

- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications du marché :
  - ✚ Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
  - ✚ Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique. Délai global de paiement : 30 jours. Les prix du marché sont fermes et actualisables.
- Une retenue de garantie au taux de 5,00 % du montant initial du marché est prévue dans les conditions prévues au marché.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

#### 7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
  - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent marché. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
  - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
  - **Pour le lot n°1 uniquement** : Le certificat de qualification de l'entreprise concernant les travaux de retrait des matériaux amiantés (sous-section 3)
- Attestation sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant à l'exception du DC1.

#### 8. Critères d'attribution :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60%
2	Prix des prestations	40%

#### 9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et **disponible uniquement** sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

#### **10. Modalités de remise des offres :**

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

#### **11. Renseignements complémentaires :**

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.**

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique [courrier@aws-france.com](mailto:courrier@aws-france.com) qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

## 12. Autres informations :

### Critère « Valeur technique de l'offre » - 60 %

Le critère de la valeur technique de l'offre sera jugé au regard du mémoire technique produit par le candidat. La note maximale de 100 points sera décomposée de la manière suivante :

- A. Gestion et préparation du chantier (10 points)
- B. Organisation du chantier et prise en compte du contexte local (20 points)
- C. Moyens humains, matériels et matériaux dédiés (25 points)
- D. Méthodologie de réalisation des travaux (25 points)
- E. Suivi et qualité du chantier, performance environnementale de l'offre (20 points)

Pour chaque lot, la pondération des sous-critères sera faite en % de la note maximale, selon la décomposition ci-après :

- Non renseigné : 0 %
- Incomplet - insuffisant : 25 %
- Basique : 50 %
- Partiellement complet : 75 %
- Complet et adapté : 100 %

### 2 - Critère « Prix des prestations » - 40 %

Le prix sera apprécié sur la base du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) complété par le candidat. La note maximale sera de 100 points.

La note dévolue à l'entreprise sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 100 \times \frac{\text{prix moyen}}{\text{prix étudié} + \text{prix moyen}}$$

N.B. : le prix moyen est la moyenne des offres proposées dans le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) par tous les candidats admis à présenter une offre.

La note finale de l'offre correspondra à la somme des notes pondérées de chaque critère.

L'offre dont la note finale sera la plus élevée constituera l'offre économiquement la plus avantageuse.

## 13. Date limite de réception des offres :

**Lundi 16 novembre 2020 à 12h00**

## 14. Procédure de recours :

### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66

E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**15.Date d'envoi de l'avis à la publication :**

**Lundi 19 octobre 2020**